



Association Eglise Saint Maurice
Mairie
01400 Neuville les Dames
Association loi 1901 n° W012010985
www.eglise-saint-maurice.fr

BULLETIN D'ADHESION OU DE DON ANNEE 2019

L'Association Eglise Saint Maurice a pour but d'accompagner la rénovation de l'église de Neuville les Dames au côté :

- de la commune, propriétaire de l'édifice
- du curé, affectataire de l'église
- des diverses instances

L'association, la commune et le curé travaillent en partenariat. Le but est d'associer à cette restauration tous ceux qui s'intéressent au patrimoine communal et religieux et souhaitent soutenir cette initiative.

Pour d'autres renseignements, consulter le site Internet www.eglise-saint-maurice.fr ou envoyer un message à l'adresse contact@eglise-saint-maurice.fr.

Pour soutenir l'association et participer à la rénovation de l'église, vous pouvez compléter le formulaire ci-dessous et le retourner au trésorier, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « Association Eglise Saint Maurice ». Le montant minimum d'adhésion est 5 €.

Conformément à l'article 200 du code général des impôts, votre don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour en bénéficier, vous pouvez demander un reçu fiscal.

Trésorier : Pierre RICOL - Les Fosses - 01400 Neuville les Dames - Tél : 04 74 51 91 10

✂-----

Bulletin d'adhésion ou de don à l'association église Saint Maurice Année 2019

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse courriel : _____

Désire devenir membre

Fait un don

(cocher la case correspondant à votre choix)